

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29/05/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESQUIREUX, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN

Absente excusée : Madame Françoise GAUTHIER

Pouvoir : Mme Françoise GAUTHIER a donné pouvoir à M. Bernard DAIGNY.

Madame Myriam Ferrière a été élue secrétaire.

1 / EOLIEN :

- **Conventions Valorem / Santerre energies** : Le Maire rappelle que les éoliennes qui doivent être installées sur le territoire par la Sté Valorem baissent en puissance (2,5MW au lieu de 3MW) et leurs pales plus longues (114m au lieu de 100m) pour une hauteur totale identique ; cela représente une perte financière pour les collectivités concernées et suite aux réunions qui se sont tenues en mairie de Mézières avec les représentants de la Sté Valorem, le Maire communique aux Conseillers les explications obtenues et les termes des trois conventions proposées :

- La convention signée en août 2014 pour autoriser le passage de câbles enterrés sur le chemin du Tic-Tac assortie d'une indemnité de 1.000€ doit être revue et concerne maintenant la voie communale de Plessier à Fresnoy – indemnité identique ;
- Une convention pour surplomb de chemin communal (pales plus longues) doit être signée – Une indemnisation unique de 500€ a été proposée – Le Maire a négocié une indemnité de 500€/an ;
- La convention signée en 2010 fixait les conditions d'indemnisation de la commune pour l'utilisation des chemins et leur remise en état à hauteur de 60.000€. La baisse de puissance des 2 éoliennes représente une perte financière d'env. 4500€/an pour notre commune. Le Maire a négocié le versement d'une indemnité compensatoire de 1.500€/an pendant 20ans.

Le chantier devrait débuter en mars 2016 pour s'achever au cours du 4^otrimestre 2016. Le Maire invite donc les conseillers à délibérer : après un débat animé, ***le Conseil Municipal, considérant que les nouvelles propositions de compensations financières totales (2.000€) n'étant pas suffisantes (perte d'env. 2.500€/an) rejette globalement les trois conventions à la majorité des présents (2 abstentions / 11 contre / Mme Patte & M. Thibaut, concernés, ne prennent pas part au vote).***

- **Lancement étude éolien** : Trois sociétés ont présenté au cours des dernières réunions les possibilités de développement éolien du territoire ; il convient maintenant de prendre position sur l'opportunité d'engager une étude. Chacun exprime sa position et son opinion sur l'éolien ; il ressort des débats que :
 - cette étude ne doit pas engager définitivement la commune ;
 - il est essentiel d'informer la population des possibilités qui s'offrent à la commune et des choix qui seront fait.
 - le désengagement progressif de l'Etat et la baisse des dotations (-2.603€ en 2014 et -6.581€ en 2015) amène la commune à rechercher d'autres ressources afin de ne pas faire peser cette baisse sur les contribuables et poursuivre ses investissements;
 - l'aspect financier ne doit pas être le seul critère de décision car l'engagement se fait à long terme et impactera l'avenir sur 20 voire 25ans ;
 - Compte tenu du Grenelle II de l'environnement et du Schéma Régional Eolien (SRE) le parc éolien doit doubler d'ici 2020.

- les éoliennes étant situées, bien souvent, en limites de territoire, il est préférable qu'elles soient sur notre territoire plutôt que celui des communes limitrophes car l'impact visuel sera identique mais les retombées fiscales toutes autres.
- Le maire expose une simulation financière pour l'installation de 6 éoliennes, cela représente une rentrée financière annuelle de 101.300 euros/an pour la commune. Pour obtenir la même rentrée financière, avec les impôts, il faudrait les augmenter de 100 %.

Le Maire invite chacun à se prononcer sur l'engagement d'une étude éolien : 5 votes contre / 2 abstentions / 8 votes pour.

2/ AVENUE DES ACACIAS (point oublié sur convocation) : Le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 23 mai dernier avec certains habitants de l'avenue des acacias pour tenter de trouver des solutions au problème d'inondation de la chaussée en cas de forte pluie. 4 habitations sont vraiment concernées par des projections d'eau (jusqu'à 3 mètres de haut et environ 30 jours par an selon les plaignants). Le Maire énumère l'ensemble des solutions possibles ; la plus efficace semble la création d'un réseau enterré de collecte des eaux de pluie. L'exécution de tels travaux prend du temps (étude, recherche de financements, réalisation) et coûte très cher (entre 20.000 et 300.000 euros). Les riverains souhaitent une solution intermédiaire rapide. Les propriétaires de la rue ont proposé la fermeture de la route, avec des barrières, en cas de fortes pluies ; le Conseil juge cette proposition trop compliquée tant sur le plan des moyens que sur celui de la déviation des véhicules lourds en transit – cette proposition est rejetée par 14 votes contre / 1 abstention. L'idée d'implanter des espaces de stationnement sur chaussée côté impair avec rangées de plots en amont a été lancée. Cela obligerait les véhicules à se déporter vers le côté opposé, à s'éloigner du fil d'eau et cela réduirait considérablement les nuisances. L'idée a été adoptée par le conseil avec 6 votes pour et 9 abstentions. Le Département va être consulté.

3/ PROJET EXTENSION VESTIAIRES DU STADE : Les dirigeants du FC Plessier proposent à la commune de créer un espace de rangement de matériel supplémentaire aux vestiaires du stade ; la commune ferait l'acquisition des matériaux et les membres du club effectueraient les travaux. La dépense serait d'env. 300€ pour la commune. Une déclaration préalable sera nécessaire. ***Accord des conseillers (1 abstention)***

4/ REGULATION ELECTRIQUE & DELESTAGE : Le Maire propose que la commission « bâtiment » soit en charge du dossier de régulation et de délestage du chauffage de l'école et la mairie ; une réunion est prévue le 10/06 – 20h.

5/ ORGANISATION FESTIVITES 14 JUILLET : Le Conseil décide que le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet autour de l'église (9 pour), les spectateurs se rassembleront dans la cour de l'école. Le Maire demande à chacun son active participation pour les jeux du 14 après-midi. Mme Patte propose de retarder l'heure des jeux pour permettre aux participants du repas du Comité des fêtes d'être présents.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- **TAP** : Monsieur Beltri rend compte des entrevues qu'il a eues pour l'organisation des TAP à la prochaine rentrée avec les associations Léo Lagrange, PEP80 et Familles Rurales. Léo Lagrange propose deux animateurs sur l'année pour 9.500€. Chacune prend en charge la rédaction du PEDT. Une présentation plus complète sera faite dès réception des propositions.
- **VOIRIE** : la commission de voirie s'est réunie le 29 mai pour finaliser l'étude du dossier des travaux prévus rue du Bois et rue de Picardie : elle préconise de réaliser un enduit complet de la rue de Picardie (entre la rue du 8 Mai et le stop rue du Château) qui présente

un important faïençage. Monsieur Daigny présente en détail les travaux à réaliser et communique les prix – 27.089,24€ ttc pour l'ensemble des travaux en enduit avec gravillons ou 29.564,65€ pour un enrobé bitumeux plus résistant. Accord unanime pour l'enrobé bitumeux.

- **RADARS PEDAGOGIQUES** : M. Lescureux présente les prix de radars alimentés sur l'éclairage (coût du raccordement non chiffré) et de radars solaires. Des remises sur les prix devront être renégociées et la solution EP complétée.
 - **ECOLE** : La fête de l'école n'aura pas lieu faute de parents participants ; le Maire le regrette vivement, les conseillers également. Toutefois, une fête de départ pour Mme Verkest aura lieu au stade le 26 juin – 17h au stade de Foot. Le Maire énumère les préparatifs et la participation active des enfants. A ce jour, il n'y a pas d'affectation sur le poste de direction vacant. Il est probable donc que la direction revienne à Mme Dumortier ; des aménagements seront nécessaires (bureau, téléphone, ordinateur...).
- L'ouverture d'une 4^{ème} classe est à l'étude car plus de 80 enfants seront scolarisés à la prochaine rentrée et plus de 90 l'année suivante.
- Mme Ferrière rappelle au Maire la demande d'installation d'un rack à vélos à l'école ; il permettrait de ranger un nombre limité de vélos. Selon le Maire, on pourrait garer encore moins de 2 roues et c'est inadapté pour les trottinettes. Le sujet pourra être de nouveau abordé dans le cadre de l'extension de l'école et la réfection de la cour.
- Mme Ferrière signale qu'un avis défavorable a été donné à la scolarisation d'une enfant de Plessier à Cagny ; elle aura 3 ans en janvier, et ses parents l'inscriront en 2016 au Plessier. Réponse est donnée que cela ne remet pas en cause la décision de Cagny d'accepter l'enfant, Plus de 800 euros peuvent nous être réclamés, pour frais de scolarisation.
- **ACHAT ENERGIE ECLAIRAGE PUBLIC** : Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que la FDE – en charge de l'achat d'énergie pour l'éclairage public – mette en concurrence la fourniture d'électricité à ce titre.
 - **AMIENS CAPITALE ADMINISTRATIVE** : Le Maire communique la demande de soutien en faveur d'Amiens Capitale Régionale Administrative reçue de Mme le Maire d'Amiens et de l'Association des Maires de la Somme. A l'unanimité, le conseil décide d'apporter son soutien.
 - Le Maire communique le courrier de M. Widehem qui demande l'entretien de la mare à côté de chez lui et demande à M. Daigny, de faire intervenir la CCALM.
- Mme Patte interroge le Maire sur la sortie des chaises de la salle polyvalente ; elles sont prêtées à Moreuil pour la manifestation à Alméo du 7 juin.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 05 juin 2015

Le Maire,